

# TROUSSE MÉDIA 2020



Le *Journal*  
de l'Ordre  
des dentistes  
du Québec

Un lien direct  
avec la profession



## JOURNAL

DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

Le *Journal* de l'Ordre des dentistes du Québec (*Journal*) est la publication officielle de l'Ordre des dentistes du Québec. Le *Journal* est publié en version numérique **4 fois par année** et rejoint une clientèle principalement formée de dentistes généralistes et spécialistes qui œuvrent en cabinet privé, en milieu hospitalier et en santé publique ainsi que les étudiants des facultés de médecine dentaire.

### AVANTAGES

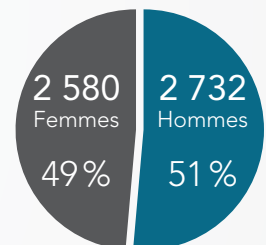
Une lecture adaptée aux plateformes mobiles grâce à une application offerte gratuitement à partir des boutiques **Apple Store** et **Google Play**.

La version numérique favorise l'interactivité, les publicités comprenant un hyperlien vers le site Web de votre entreprise.

**Cliquez ici** pour consulter les plus récentes éditions du *Journal*.

*Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*  
800, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1640  
Montréal (Québec) H3B 1X9  
Téléphone : 514 875-8511, poste 2233  
[journal@odq.qc.ca](mailto:journal@odq.qc.ca) • [www.odq.qc.ca](http://www.odq.qc.ca)

### PROFIL DES MEMBRES



### NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE

#### RÉGIONS ADMINISTRATIVES

Bas-Saint-Laurent	83
Saguenay-Lac-Saint-Jean	130
Capitale-Nationale	572
Mauricie	131
Estrie	157
Montréal	1 825
Outaouais	191
Abitibi-Témiscamingue	54
Côte-Nord	50
Nord-du-Québec	36
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28
Chaudière-Appalaches	188
Laval	246
Lanaudière	225
Laurentides	336
Montréal	831
Centre-du-Québec	80
Hors du Québec	149

Source : Ordre des dentistes du Québec, rapport annuel 2018-2019

## CARTE DES TARIFS

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Publication disponible en version numérique (PDF)  
et en version optimisée pour appareils mobiles.



### QUATRE PARUTIONS PAR ANNÉE

2020	RÉSERVATION DE L'ESPACE	RÉCEPTION DU MATÉRIEL PUBLICITAIRE
HIVER	20 décembre 2019	10 janvier 2020
PRINTEMPS	1 <sup>er</sup> mars 2020	15 mars 2020
ÉTÉ	1 <sup>er</sup> juin 2020	15 juin 2020
AUTOMNE	1 <sup>er</sup> septembre 2020	15 septembre 2020

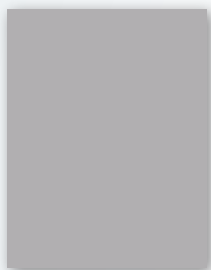
### TARIFS PAR PARUTION (TPS et TVQ non incluses)

FORMAT	1 FOIS	4 FOIS*
C2 (Couvert intérieur avant)	3 500 \$	3 250 \$
PLEINE PAGE	3 025 \$	2 965 \$
DEMI-PAGE (horizontal)	2 555 \$	2 505 \$
DEMI-PAGE (vertical)	2 555 \$	2 505 \$
POSITIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL	+ 15 %	
COMMISSION D'AGENCE	15 %	

Prévoir des frais pour tout ajout ou toute correction à effectuer au matériel fourni. Toute publicité est sujette à l'approbation du *Journal*. Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique publicitaire en vigueur.

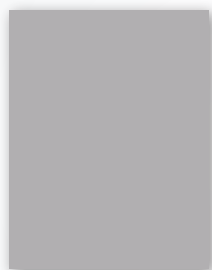
\* Tarif par parution lorsque vous réservez quatre numéros consécutifs.

### FORMATS DISPONIBLES



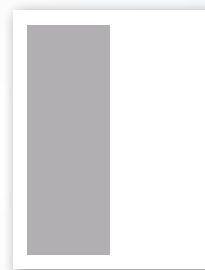
**C2**

L. 8,5 po x H. 11 po



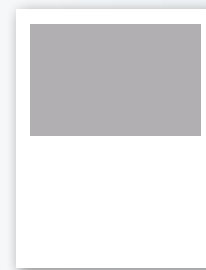
**Pleine page**

L. 8,5 po x H. 11 po



**1/2 page V**

L. 3,5312 po x H. 9,75 po



**1/2 page H**

L. 7,25 po x H. 4,7813 po

### EXIGENCES TECHNIQUES

- Les publicités doivent être en couleur.
- Les formats acceptés sont : PDF (haute résolution), EPS OU JPEG.
- IMPORTANT : les fontes doivent être incluses dans le PDF ou éclatées (vectorisées) pour les EPS.
- Le document doit être au format final (**aucune marque de coupe, ni de cartouche à l'extérieur**).
- Les hyperliens, s'il y a lieu, doivent être fournis.

# POLITIQUE PUBLICITAIRE

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

- [1] Le *Journal* offre des espaces publicitaires aux fournisseurs de produits et services destinés aux dentistes. Les publicités doivent être rédigées en français et ne comporter aucune mention quant au prix du produit ou du service annoncé, et ce, qu'il s'agisse du prix courant ou d'une offre spéciale.

## LIBERTÉ ÉDITORIALE

- [2] Les publicités sont publiées sous réserve de la liberté éditoriale du *Journal*.
- [3] La rédaction peut refuser en tout temps de publier une publicité pour tout motif qui lui paraît justifié et qu'il lui appartient de divulguer ou non. Dans l'exercice de sa discrétion, elle tient compte, notamment, de l'image et de la mission de l'Ordre, des lois et règlements ainsi que des règles d'éthique qui régissent la profession.
- [4] Conséquemment, toute annonce publicitaire doit au préalable recevoir l'approbation de la rédaction. Or, cette approbation peut lui être retirée même après que l'annonce a commencé à être publiée. Le cas échéant, l'annonceur ne pourra réclamer à l'Ordre que le remboursement du prix de parution de l'annonce. L'approbation d'une annonce aux fins de publication ne signifie en aucune façon un endossement ou une garantie de la part de l'Ordre.
- [5] La rédaction refuse, entre autres, certaines catégories d'annonces publicitaires. Il en est ainsi des publi-reportages, des offres de services promotionnels destinées aux dentistes, comprenant les offres de services de marketing et de conception de sites Web, de même que des offres de services professionnels de dentisterie destinées à la clientèle de dentistes, sauf si l'annonceur détient un certificat de spécialiste de l'Ordre. Il en est ainsi également de toute autre catégorie d'annonces publicitaires pouvant, de l'avis de la rédaction, mettre en jeu la responsabilité légale ou morale de l'Ordre en raison de l'expertise que les lecteurs sont susceptibles de lui attribuer.
- [6] À cet égard, les annonces publicitaires visant le recrutement de dentistes sont refusées afin d'éviter que soit publié un appel de candidatures pour une pratique dont le contexte ne serait pas conforme à la réglementation ou aux normes d'éthique de l'Ordre. Par contre, les appels de candidatures d'organismes appartenant entre autres aux secteurs de la santé et de l'éducation sont acceptés.
- [7] Dans tous les cas, la rédaction conserve son entière discrétion quant à la conclusion d'une entente de publication avec un annonceur et pourrait refuser des publicités s'il est jugé inapproprié d'y associer le *Journal*.

## ADRESSE URL

- [8] L'annonceur ou le cas échéant son agence peut insérer, s'il y a lieu, une adresse URL dans la publicité. Deux adresses URL sont permises par publicité.

## ACTIVITÉS DE FORMATION

- [9] Le *Journal* ne publie aucune annonce publicitaire liée à des cours de formation offerts par des dentistes, des promoteurs ou d'autres intervenants, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, d'une formation relative à un produit, à une approche de traitement ou à une technique.
- [10] La rédaction se réserve par ailleurs le droit de publier dans le *Journal* des renseignements sommaires relative-ment à la tenue de congrès nationaux et internationaux, tels que le lieu et les dates de l'activité de même qu'un lien vers le site Web de l'événement.

## ENGAGEMENTS DES ANNONCEURS

- [11] L'annonceur et le cas échéant son agence sont solidairement responsables du paiement complet de leur annonce.
- [12] L'annonceur devra procéder au paiement de l'annonce au moment de la réservation de l'espace. Si l'annonce n'est pas publiée pour une raison indiquée dans la présente politique, l'Ordre procédera au remboursement.
- [13] L'annonceur ou le cas échéant son agence ne peut résilier l'entente publicitaire après la date de tombée de réservation de l'espace. Si son engagement n'est pas mené à terme, il devra, s'il y a lieu, rembourser tout rabais qui lui aura été consenti pour l'achat de plusieurs parutions.
- [14] L'annonceur ou le cas échéant son agence doit respecter la date de tombée de réception du matériel publicitaire. Aucun retard n'est accepté.
- [15] Sauf entente particulière, la rédaction a l'entière liberté du positionnement des annonces. Le positionnement d'une annonce dans un numéro ne garantit pas à l'annonceur une priorité d'emplacement dans un numéro subséquent.
- [16] L'Ordre des dentistes n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'annonceur et le cas échéant de son agence en raison d'une erreur commise lors de la publication de l'annonce. L'annonceur et le cas échéant son agence renoncent à toute réclamation et à tout recours relativement à une telle erreur à l'encontre de l'Ordre des dentistes ainsi que de ses administrateurs, dirigeants et employés.
- [17] L'annonceur et le cas échéant son agence sont responsables du contenu de l'annonce. Ils doivent solidairement tenir indemnes l'Ordre des dentistes, ainsi que ses administrateurs, dirigeants et employés, de toute réclamation ou condamnation résultant de la publication de leur annonce.

## ENTENTE PUBLICITAIRE

En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**NOM DE L'ANNONCEUR** \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

PERSONNE RESPONSABLE \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
année mois jour

FACTURER À L'ADRESSE COURRIEL MENTIONNÉE CI-DESSUS, OU SPÉCIFIER : \_\_\_\_\_

**NOM DE L'AGENCE** (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

PERSONNE RESPONSABLE \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
année mois jour

FACTURER À L'ADRESSE COURRIEL MENTIONNÉE CI-DESSUS, OU SPÉCIFIER : \_\_\_\_\_

**TARIFS** COCHER LES CASES APPROPRIÉES

**PARUTIONS TRIMESTRIELLES**     HIVER 2020     PRINTEMPS 2020     ÉTÉ 2020     AUTOMNE 2020

	NOMBRE DE PAGES	NOMBRE DE PARUTIONS	COMMISSION D'AGENCE	POSITIONNEMENT PRÉFÉRENTIEL	SPÉCIFIER	TOTAL (\$)
<b>COUVERT 2</b>	1	<input type="checkbox"/> 3 500 \$	1 <input type="checkbox"/> - 15 %			
	4*	<input type="checkbox"/> 3 250 \$				
<b>PLEINE PAGE</b>	1	<input type="checkbox"/> 3 025 \$	1 <input type="checkbox"/> - 15 %	1 <input type="checkbox"/> + 15 %		
	4*	<input type="checkbox"/> 2 965 \$				
<b>DEMI-PAGE</b> <input type="checkbox"/> Hor. <input type="checkbox"/> Vert.	1	<input type="checkbox"/> 2 555 \$	1 <input type="checkbox"/> - 15 %	1 <input type="checkbox"/> + 15 %		
	4*	<input type="checkbox"/> 2 505 \$				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b> (avant TPS et TVQ)						

\* Tarif par parution lorsque vous réservez quatre numéros consécutifs.

TPS 5 % 107803017 – TVQ 9,975 % 1006163293

**MODE DE PAIEMENT**     CHÈQUE     VISA     MASTERCARD

             
NUMÉRO DE LA CARTE    DATE D'EXPIRATION (MM/AA)    CVD    TITULAIRE DE LA CARTE

### CONDITIONS

- La politique publicitaire du *Journal* fait partie intégrante de cette entente.
- Les annulations sont refusées après la date de tombée de réservation d'un espace.